



RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

ADJOINT OU ADJOINTE DE DIRECTION DE CENTRE S.N.U, CONSEILLER EDUCATIF OU CONSEILLERE EDUCATIVE

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant X Poste susceptible d'être vacant Création

Le service national universel (SNU) est un dispositif porté par l'Etat, qui peut être mis en œuvre sur les territoires par des partenaires associatifs. Il s'adresse aux filles et aux garçons âgés de 15 à 17 ans. Il est construit comme un projet d'émancipation et d'engagement des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire, pour rendre les jeunes acteurs de leur citoyenneté. Il vise à **renforcer la cohésion nationale et territoriale, développer une culture de l'engagement et à accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes**. Le séjour de cohésion constitue la première étape du SNU, avant la réalisation d'une mission d'intérêt général, puis une expérience d'engagement à plus long terme.

En 2023, plus de 40000 jeunes en France, 35000 dont 1800 en région Centre Val de Loire ont vécu l'expérience marquante des séjours de cohésion. Cette année 2024 voit le nombre de séjours prévus augmenter sensiblement; deux types de séjours vont s'alterner : les séjours SNU hors temps scolaire (HTS), ouverts aux jeunes inscrits individuellement, et les séjours SNU "classes et lycées engagés" (CLE) ouverts aux jeunes scolarisés dans un établissement et/ou une classe labellisés "CLE".

Pour en savoir plus sur le SNU : <https://www.snu.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur les "CLE" : <https://www.education.gouv.fr/un-label-classes-engagees-pour-favoriser-l-engagement-378584>

Date souhaitable de prise de fonction : la prise de poste commence plusieurs jours avant l'ouverture du séjour pour la conception et la préparation du projet pédagogique et du programme d'activités, et se termine quelques jours après la fin du séjour pour partager un retour d'expérience et garantir le convoyage et le rangement.

Une journée de formation nationale obligatoire en amont du séjour est également à prévoir.

Les durées exactes des contrats éducatifs pourront s'adapter à la volumétrie et aux spécificités locales des sites de séjours.

Dates prévisionnelles des séjours de cohésion du second semestre 2025 : Voir page d'accueil site DRAJES

Pour connaître la répartition des centres de séjours dans les départements, s'adresser aux contacts précisés au paragraphe 5.

Dans chaque département : Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) / service de la jeunesse, l'engagement, et du sport (SDJES), ou un délégué associatif

1- LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

Conditions particulières d'exercice : Astreinte de nuit et logement sur site, Uniforme SNU obligatoire lors du séjour, hébergement et pension complète fournie lors du séjour

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE :

- Pour un centre de séjour d'une capacité supérieure ou égale à 182 volontaires (13 maisonnées), l'encadrement est constitué de :
 - 1 chef de centre F/H
 - 2 adjoints au chef de centre F/H
 - 3 cadres spécialisés F/H
 - autant de cadres de compagnie et de tuteurs et tutrices nécessaires en respectant, les volumétries des maisonnées et des compagnies

Le nombre d'encadrants sera adapté en fonction du nombre de jeunes volontaires accueillis.

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

L'adjoint ou l'adjointe à l'éducation seconde la direction du centre SNU (avec l'adjoint ou adjointe à l'encadrement), et plus spécifiquement dans la préparation et la mise en œuvre des activités relevant du bloc des bilans personnels et des modules collectifs de formation. Son action se déploie dans trois domaines principaux :

1. Pour la préparation du séjour de cohésion, l'adjointe ou l'adjointe à l'éducation :

- Identifie et mobilise les intervenants pour chacun des bilans et chacun des modules collectifs de formation.
- Décline localement le cahier des charges des modules, rappelle les objectifs pédagogiques et les volumes horaires et fait mettre en œuvre, en matière d'activités, le projet départemental approuvé par la DJEPVA (direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative).
- Organise, en amont du séjour, le stage de formation des tuteurs de maisonnée et la journée d'information des intervenants. Pour ces deux activités il se fonde sur le cadre fourni par la DJEPVA.

2. Pour la définition de l'emploi du temps et le suivi des activités, l'adjointe ou l'adjointe à l'éducation :

- Construit l'emploi du temps et le propose au chef de centre du séjour de cohésion, le diffuse aux intervenants et s'assure de son application.
- Identifie à l'occasion des activités et des bilans les volontaires qui nécessiteront une prise en charge dans la durée au plan pédagogique, médical ou social et, en lien avec le directeur de centre, assure le relais avec les services compétents dans les départements de résidence de ces jeunes.
- Encadre les cadres de compagnie référents chargés de l'administratif, de la logistique, de la santé et du sport.
- Contribue à la préparation du budget avec le chef de centre et le chef de projet SNU départemental.

3. Pour la mise en œuvre d'une pédagogie spécifique au SNU l'adjoint ou l'adjointe à l'éducation :

- Identifie en amont du séjour avec les intervenants les activités collectives, les études de cas, les jeux de rôle, les sorties de découverte ou les visites de sites à mettre en œuvre en lien avec les ressources locales.
- Fait mettre en œuvre, par tous les intervenants, une pédagogie active et d'éducation non formelle, interactive et participative.
- Veille à ce que la pédagogie active irrigue aussi la vie quotidienne et les temps encadrés par les tuteurs et par les cadres de compagnie, en lien avec l'adjoint ou l'adjointe encadrement.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

Les services départementaux à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (au sein des Directions des Services Départementaux de l'éducation Nationale (DSDEN)
D'autres services de l'Etat (ARS, Préfecture...)

Les collectivités territoriales

Les associations
Les familles des jeunes

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

2 – CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES :

Connaissance des dispositifs d'éducation et de formation
Systèmes d'aide aux enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers
Psychologie et sociologie des adolescents
Méthode de gestion d'un conflit
Connaissance des administrations déconcentrées et de leur organisation
Connaissance des procédures administratives et financières

COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES

Sens des relations humaines
Sens de l'organisation
Expérience de formation et/ou d'encadrement
Capacité au leadership et maîtrise de soi
Autorité et rayonnement
Capacité à animer et fédérer des équipes
Sens de l'initiative et réactivité
Une expérience d'encadrement dans les armées ou dans un établissement éducatif des armées
Disponibilité totale pendant le séjour

3 – CONDITIONS D'EXERCICE

Rémunération et cadre d'emploi : en fonction de la situation statutaire

Poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités, etc.

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration :

- **Indemnité** par décret n° 2021-343 du 10 Mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

Personnels sous Contrat d'Engagement Educatif avec les services de l'Etat :

- Salaire brut journalier indicatif 114,90 € (hors indemnité congé payé)
1 journée hebdomadaire de repos durant le séjour,
- 4 jours de repos compensateur

Le nombre de jours travaillés par une personne titulaire d'un contrat d'engagement éducatif ne peut excéder un plafond de quatre-vingts jours, apprécié sur chaque période de douze mois consécutifs.

Personnels en CDD :

Conditions fixées par les conventions et réglementations spécifiques des employeurs concernés.

Déplacements à prévoir - Permis B nécessaire

Les postes de chef adjoint-conseiller éducatif et de chefs adjoint-conseiller éducatifs sont susceptibles d'être redéfinis en fonction du nombre de volontaires accueillis.

4 - MODALITES DE CANDIDATURE

Déposer CV et lettre de motivation par mail, dans le/les départements où vous souhaitez exercer, avant le 31 Janv. 2025.

